

810 **Mme HÉLÈNE CHAPUT :**

Merci beaucoup à vous.

815 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Madame. Au revoir.

820 **Mme HÉLÈNE CHAPUT :**

Au revoir.

825 **Mme DIANE ARCHAMBAULT-MALOUIN,**
Société d'histoire du domaine St-Sulpice

LA PRÉSIDENTE :

830 J'inviterais madame Diane Archambault-Malouin de la Société d'histoire du domaine St-Sulpice. Ah voilà, le micro est ouvert et la caméra aussi.

Alors, Madame Malouin, on a lu votre document, mais vous avez, je répète la consigne, vous avez dix minutes de présentation et on aura un échange avec vous de dix minutes. Ça vous va?

835 **Mme DIANE ARCHAMBAULT-MALOUIN :**

Tout à fait.

840 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous laisse la parole.

Mme DIANE ARCHAMBAULT-MALOUIN :

845

Écoutez, comme vous le voyez, je témoigne ce soir au nom de la Société d'histoire du domaine de St-Sulpice. Et je rajoute en mon nom personnel pour avoir vécu 11 ans en coopérative d'habitation.

850

Alors, la Société d'histoire existe depuis 1993. Sa mission c'est justement de diffuser l'histoire locale des résidents puis des institutions. Et il faut se rappeler que le domaine St-Sulpice a été déclaré site urbain d'intérêt dans le cadre de l'étude qui a été faite en 2005 sur le patrimoine urbain par l'arrondissement.

855

Alors, notre mandat à nous, c'est de vraiment, on s'attarde aux projets coopératifs et communautaires qui ont donné sa caractéristique propre au domaine, à l'ancien domaine des Sulpiciens.

860

Alors, notre territoire d'étude est délimité par la rue Saint-Hubert, la voie ferrée au nord de Louvain, l'avenue Papineau et le boulevard Crémazie. Le seul petit bout qui reste à construire c'est le site Louvain.

865

Alors, drôle de coïncidence, cette année la Société a obtenu un financement pour un projet de mise en valeur justement de l'histoire du domaine et de son évolution architecturale, de l'impact des coopératives d'habitation et aussi des comités de citoyens.

870

Alors, le domaine St-Sulpice, on l'a dit tantôt, puis je pense que ma présentation fait un peu écho à madame Chaput, qui nous a précédés. Alors, le domaine St-Sulpice s'est effectivement développé au tournant des années 60, à partir de trois coopératives d'habitation. À ce moment-là, ces coopératives étaient destinées à l'acquisition de résidences et de logements. Et c'était des coopératives de construction.

875

Alors, à ce moment-là, les coopérants de la première heure ils venaient de différents horizons, pas seulement d'Ahuntsic. Ils se sont mis ensemble et ils se sont dotés d'un service de loisirs. Ils ont fait construire une école, une église, un jardin communautaire, un centre commercial. Alors, vous allez voir où j'en viens tantôt avec toutes ces choses-là.

Bref, ce sont ces premiers pionniers et pionnières qui ont jeté les bases des institutions, qui sont encore aujourd'hui, qui desservent encore aujourd'hui la communauté.

880

Aujourd'hui, il y a encore des coopératives dans le domaine. Cinq coopératives de location, une coopérative de capitalisation. Alors, près de 300 unités d'habitations, en fait un peu plus de 300 unités d'habitations qui sont gérées par les membres.

885

Alors, les membres de ces coopératives-là gèrent leur ensemble. Ils participent aux activités communes et ils participent au travail, de la vie du domaine, les différents organismes du domaine. Et il y a deux ensembles d'habitations à loyer modique qui sont gérés par l'Office municipale d'habitation, puis là aussi il y a des comités de citoyens.

890

Alors, le projet Louvain et le développement du domaine St-Sulpice, à partir des années 60, ont des points comparables. Alors, finalement, mon témoignage confirme une bonne partie des travaux que vous avez déjà amorcés. C'est-à-dire qu'en ce moment, avec le projet Louvain, on est en face d'un lieu à bâtir, et comme on était au domaine St-Sulpice en 62.

895

Et donc dans les deux cas, les terrains ne sont pas construits, ils sont vierges d'habitation. Donc, on peut rêver, on peut rêver à toutes sortes de choses.

Et le fait que la Ville ait la main mise foncière sur ce territoire-là, fait qu'à 60 ans de distance on peut arriver à voir des ressemblances et à s'inspirer de ces projets-là.

900

Alors, ce qui nous amène à dire que ce qui est important, je ne voulais pas faire un dénombrement de tout ce qui a été réalisé dans le domaine par les coopératives et qui le sont encore.

905

Mais le fait de vivre en coopérative ce n'est pas seulement que ça laisse des traces, c'est que le fait de travailler ensemble, le fait de prendre les décisions ensemble, les corvées qu'on réalise ensemble et les réceptions qu'on se donne, c'est ça qui fait la société. C'est ça la société. Et c'est de ce genre de société là dont on veut témoigner.

910 Et dans ce sens-là, on aurait quelques recommandations à faire qui n'étaient pas dans le document que je vous ai remis, parce que c'était une réflexion. Mais je les ajouterai au document qu'on déposera demain.

915 Alors, je pense qu'une différence qu'on a constatée en suivant les délibérations, c'est que l'ensemble Louvain a l'air d'un lieu qui va être offert aux gens, comme tout fait. Tandis que ce serait peut-être intéressant et c'est ce qui s'est passé dans le domaine St-Sulpice, ça serait peut-être intéressant que les gens qui vont y habiter soient comme sélectionnés d'avance et qu'ils puissent participer au projet en amont comme ils vont y participer à la vie du projet ensuite, dans son vécu.

920 Alors, il y aurait différente façon de le faire. Ça serait intéressant de ne pas limiter au domaine St-Sulpice ou même à Ahuntsic, comme ça l'a été avant, comme ça l'était dans le domaine St-Sulpice. On prenait des gens qui venaient de partout. Madame Chaput a parlé de mixité sociale, effectivement dans le domaine il y a des jeunes familles, il y a des aînés et ça serait bien que ça soit la même chose là-dedans, dans l'espace Louvain.

925 Il y a un élément qui pourrait peut-être être considéré aussi, c'est que le fait de choisir les gens à l'avance, permettrait d'accentuer l'aspect formation de ces gens-là au sujet de la vie qui les attend en coopérative.

930 Encore là, effectivement, il y a des tâches à faire et c'est important que les gens sachent en entrant dans une coopérative qu'ils ne vont pas seulement avoir un logement à bon prix, mais qu'ils vont avoir un milieu de vie à bâtir.

935 Finalement, au plan personnel, je voudrais ajouter une idée qui me trotte dans la tête depuis que, malheureusement j'ai quitté le domaine St-Sulpice. J'ai quitté les coopératives, mais c'était une préoccupation que nous avions nous les premiers des coopératives de 1980. On est arrivés, nous sommes arrivés des jeunes familles de 30 ans avec des enfants faits et des enfants à faire. Et déjà on se questionnait à savoir qu'est-ce qui va arriver de nous quand nous n'aurons plus d'enfant, mais que nous aurons toujours un cottage?

940 Alors, dans le domaine les gens sont tellement heureux que ceux qui ont acheté des maisons dans les années 60, ne veulent pas quitter, mais ils n'ont plus les moyens, les

945 ressources physiques d'habiter leur maison. Plusieurs se sont relogés dans le domaine, notamment avec les résidences Ora du Groupe Maurice ou aux Retrouvailles.

950 Ceux qui étaient dans les coopératives de location comme celle à laquelle j'appartenais n'ont pas les ressources financières pour se loger avec un loyer raisonnable qu'il soit en mesure de payer. Parce qu'il n'y a pas de bâtiment pour eux.

955 Alors, ça serait intéressant peut-être de proposer aux résidents des coopératives actuelles, des cinq coopératives d'envisager un transfert de lieu. Ce qui permettrait peut-être de libérer des maisons, des cottages pour des gens qui n'habiteraient pas à ce moment-là Louvain, mais où les anciens du domaine pourraient aller vers Louvain. Ça pourrait permettre aussi un échange de connaissances et faciliter la formation et l'information.

960 Alors, je pense que j'ai fait le tour de ce que nous voulions vous dire. J'espère que j'ai été assez rapide et je suis prête à répondre à vos questions. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Il vous restait deux minutes, Madame. Vous étiez dans les temps.

Mme DIANE ARCHAMBAULT-MALOUIN :

965 J'ai deux minutes de plus pour répondre à vos questions.

LA PRÉSIDENTE :

970 O.K. Merci. Avez-vous des questions? Oui, Monsieur Boucher, votre micro est ouvert.

LE COMMISSAIRE :

975 Bonsoir, Madame. Merci de votre présentation. C'était fort intéressant de même que la lettre que vous nous avez déposée. C'est intéressant de voir cette culture locale dans Ahuntsic qui ressort puis qui est présente aussi dans plusieurs des mémoires qui sont devant nous.

980 Je ne veux pas vous coincer. Vous avez été très macro. Moi, j'aimerais juste aller un petit
peu plus micro. Si vous n'avez pas l'information, ce n'est pas grave, là. Il y a deux édifices sur le
site actuel qui sont des édifices des années 60, 70 que le projet entend conserver parce qu'ils
sont, semble-t-il, un bel exemple de l'architecture de cette période-là.

985 Est-ce que dans votre Société d'histoire vous connaissez un peu plus ces deux édifices-
là, leur histoire et leur intérêt, je ne dirais pas patrimonial, mais historique mettons?

Mme DIANE ARCHAMBAULT-MALOUIN :

990 Bien, je peux vous dire que cette histoire-là on ne la connaît pas. On ne l'a pas étudiée à
la Société d'histoire. Mais je peux vous dire qu'à la Société d'histoire on a des membres qui le
connaissent très bien et il y a même des membres qui nous ont dit qu'il y en a un des deux qui
mérite d'être conservé, puis l'autre non. À cause de la structure des bâtiments et tout ça.

995 Et les gens qui y ont habité dans les années 60, moi je n'y habitais pas dans les années
60, peuvent en dire plus. Alors, s'il y a des questions, on peut éventuellement poser la question
et trouver des réponses.

LE COMMISSAIRE :

1000 O.K. Je vous remercie. Je pense peut-être qu'on vous reviendra plus tard, là-dessus.
Merci, Madame.

LA PRÉSIDENTE :

1005 Madame Cristini, des questions?

LA COMMISSAIRE :

1010 Oui. Bonjour, Madame, merci pour votre présentation. Vous disiez que vous aviez, que
vous ne l'aviez pas mis dans votre lettre, mais vous avez reçu du financement pour un fonds
pour mettre de l'avant le patrimoine historique. Est-ce que j'ai bien compris?

Mme DIANE ARCHAMBAULT-MALOUIN :

1015 Oui. C'est-à-dire que je l'ai mis dans le dossier, qu'on prépare un projet de mise en valeur cette année, qui va nous mener à l'installation d'une exposition au centre Claude Robillard. Et l'installation de dix panneaux d'interprétation dans les rues du domaine. Alors, on est en train de le faire, on est en train de le faire.

1020 Et c'est en collaboration avec l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville qui va faire l'installation notamment des panneaux extérieurs, mais à partir d'un budget de la ville-centre du service de la culture. Un projet de mise en valeur des patrimoines dans les quartiers.

1025 Alors, ce qu'on met en valeur, c'est justement l'impact des coopératives. Le fait que les gens, quand les gens ont eu leur maison, d'abord ils ont choisi les modèles de maison et quand ils ont eu les maisons, évidemment il n'y avait rien dans le domaine. Il n'y avait pas de rue, forcément il n'y avait pas d'école, il n'y avait pas d'église. Et les gens se sont mobilisés et cette mobilisation-là a créé la communauté.

1030 Et c'était la même chose quand nous, nous sommes arrivés 20 ans plus tard en 1980-81, dans ce qu'on appelle les cinq coopératives, les coopératives qui sont autour de la rue, de la place des coopératives, Émile-Journault, Christophe-Colomb, André-Grasset et Legendre.

1035 Et nous étions à ce moment-là, la coopérative avait été initiée, c'était un projet qui était un projet de la Caisse populaire, de la Caisse populaire Desjardins du domaine. C'est elle qui a créé ça et c'était une nouveauté les coopératives de location. On était invité à s'inscrire pour faire partie de ces coopératives-là à la Caisse même. Et on a présenté notre candidature.

1040 Moi, personnellement, je n'étais pas dans ceux qui l'avaient initié au départ, mais je suis quand même arrivée dans ma maison, je suis arrivée dans la coopérative, la coopérative Berthe-Louard avant la construction des maisons.

1045 Un exemple, juste un petit exemple. Les gens qui étaient là au début, on savait qu'on avait des maisons de ville, on avait un groupe d'architectes, Gagné, et qui nous a proposé des modèles de maisons de ville. Et les gens qui étaient dans la coopérative pouvaient choisir « bien moi, je voudrais le modèle 4A et j'aimerais être sur la rue Legendre ». Vous voyez.

Et c'est à partir de là que les architectes ont conçu les îlots de quatre, cinq maisons de ville.

LA COMMISSAIRE :

1050

D'accord. Super, merci. Pour suivre un peu, pour poursuivre cette discussion-là, comme vous vous y connaissez beaucoup en coopérative justement. Est-ce que dans tout le projet que vous voyez, il y a des choses qui vous interpellent davantage en termes de, peut-être de choses à ne pas faire, à faire ou d'aménagements à voir au niveau des bâtiments par exemple? Oui, allez-y.

1055

Mme DIANE ARCHAMBAULT-MALOUIN :

1060

Bien, pas tant au niveau des bâtiments comme tels. Mais l'idée c'est que je constate que là, les plans vont avancer et les gens vont, comme j'ai dit tantôt, se voir offrir un logement, un logement, une maison. Que ce soit les logements comme les HLM ou alors, que ce soit dans les coopératives, les différentes sortes de coopératives, je pense qu'à ce moment-là, la perception de ceux qui arrivent, c'est qu'ils vont avoir un loyer, un logement à bon prix. Et non pas qui vont s'intégrer dans une communauté à faire.

1065

Je vous donne un exemple. Au début, en 1982, 83, 84, moi j'habitais sur Legendre et puis les gens qui passaient dans le domaine, soit qu'ils allaient à l'épicerie, tout ça. Bien, ils nous voyaient avec nos jolies maisonnettes. C'est vraiment très peu. Et c'est un projet unique à Montréal. Là, on a eu du financement beaucoup. La question des gens c'était : « Vous payez combien de loyer? » Et non pas « qu'est-ce que c'est comme investissement personnel que de vivre dans une coopérative ».

1070

Alors, c'est en y réfléchissant que j'ai réalisé, puis je veux dire, même dans l'univers traditionnel, les gens quand ils se mettent ensemble pour faire une corvée, construire une grange, c'est le fait de le faire ensemble qui fait une différence.

1075

Tandis que je me dis, si les gens qui vont y vivre étaient partie prenante déjà, il y en a peut-être des groupes qui sont formés, je ne suis pas au courant de tout. On est vraiment pris avec notre projet en ce moment. Mais il faut que les gens puissent se projeter dans cet univers-

1080 là. Il faut qu'ils puissent en rêver de cet univers-là, autant les coopérants des années 60 que nous des années 80. Mon Dieu, combien de fois on est allé sur les terrains regarder les planches, ne pas compter les clous, mais regarder comment ça allait se passer, qu'est-ce qui allait arriver. Et ça créait déjà un sentiment d'appartenance.

1085 **LA COMMISSAIRE :**

Bien merci, c'est un point important. Cet aspect-là on ne l'a pas entendu beaucoup, en tout cas dans les commissions d'avant. Donc, merci beaucoup.

1090 **Mme DIANE ARCHAMBAULT-MALOUIN :**

Ça me fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

1095

Bien écoutez, Madame Archambault-Malouin, je veux vous rassurer, hier, quand ça sera en ligne, vous pourrez voir qu'il y avait des gens qui avaient un projet de coop depuis 20 ans. Donc, eux ils vont être là pour vérifier les clous si toutefois ils deviennent promoteurs. Parce qu'il n'y a pas de promoteur choisi actuellement.

1100

Mais il y avait aussi, on a eu beaucoup de témoignages hier de personnes en disant : « Nous, c'est ça qu'on veut. » Et donc, cette espèce de mouvement là semblait, hier en tout cas, un peu ressembler à ce que vous nous avez dit.

1105

Puis probablement que quand vous aurez fait tout votre travail, ça sera plus clair dans ma tête. Mais je ne suis pas une spécialiste des coopératives, mais quand c'est une coopérative de construction comme il y a eu en 1960. Bien, à un moment donné quand c'est construit, il n'y a plus de coopérative?

1110 **Mme DIANE ARCHAMBAULT-MALOUIN :**

Non.

LA PRÉSIDENTE :

1115

Et on revient au marché? Il y a quelque chose que je ne comprends pas, là.

Mme DIANE ARCHAMBAULT-MALOUIN :

1120

Dans les coopératives de construction de 1962, d'abord c'était trois coopératives qui ont dû se réunir ensemble dans une corporation pour obtenir les terrains de la Ville. Parce que c'est quand même une décision politique importante.

1125

Et de ces trois coopératives-là une, la familiale existait déjà depuis 1937 comme coopérative de consommation. Et on a fait un comité habitation, parce qu'il y avait des grands problèmes...

LA PRÉSIDENTE :

1130

Est-ce qu'on vous a perdue, Madame Archambault-Malouin?

Mme DIANE ARCHAMBAULT-MALOUIN :

1135

Vous ne m'entendez pas?

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Là ça va, c'est reparti. Ça a figé un peu.

1140

Mme DIANE ARCHAMBAULT-MALOUIN :

1145

C'est quand je bouge. Il ne faut pas que je bouge. Alors, il y avait trois coopératives. Les deux coopératives se sont dissoutes après la construction. Il y en a même une qui s'est dissoute avant la fin des constructions, qui a été en 1965. Mais dès le départ, ils ont mis en place un comité inter coopérative, qui leur servait à mobiliser les gens autour de la familiale, la fameuse coopérative de madame Berthe Louard, qu'elle avait créée en 1937.

1150 Alors, c'est ça qui a continué à donner l'âme. Comme les gens n'avaient pas d'église, bien ils allaient à l'église dans le sous-sol de madame Louard. Ils allaient faire l'épicerie, il n'y avait pas d'épicerie, c'était seulement la coopérative la familiale sur la rue Saint-Hubert.

Mais effectivement, quand la coopérative de construction termine la construction de ses maisons, la coopérative est dissoute comme telle.

1155 Par ailleurs, il y avait des règlements qui avaient été mis en place, puis je pense que j'en ai entendu la semaine passée à votre présentation ou la semaine d'avant, il en a été question, à savoir une question de réglementation de revente des unités qui sont des unités vendues.

1160 Alors, il y avait le même phénomène. Ça avait été prévu. Alors, les gens ne pouvaient pas revendre les maisons avant une période de dix ans.

LA PRÉSIDENTE :

1165 Et au prix du marché ou ils devaient une redevance à la coopérative de départ, qui n'existait plus?

Mme DIANE ARCHAMBAULT-MALOUIN :

1170 Je ne peux pas vous dire. C'est sûr que depuis longtemps c'est fini tout ça. Puis les maisons de 12 000 \$ valent un peu plus aujourd'hui. Mais sans doute que, oui. Mais l'idée c'était que les gens, les coopératives qui existaient voulaient absolument obtenir le domaine St-Sulpice, parce que la Ville de Montréal l'avait eu à bon prix.

LA PRÉSIDENTE :

1175 O.K. Je comprends. Bien, je vous remercie beaucoup, Madame Archambault-Malouin. On aura passé tout le temps qui nous était imparti. Alors, je vous remercie beaucoup.

1180 Et vous nous avez annoncé qu'on recevrait un complément avec des recommandations. On va les lire avec plaisir. Merci beaucoup.

Mme DIANE ARCHAMBAULT-MALOUIN :

Merci beaucoup.

1185

LA PRÉSIDENTE :

Écoutez, on avait prévu une pause de 15 minutes, mais si les commissaires sont d'accord on prendrait une pause de cinq minutes. Parce que madame Provost est arrivée dès le début, donc elle, elle est avec nous depuis un bon bout de temps. Donc, moi, il est 20 h 4. Donc, disons 20 h 10 on est en fonction. Ça vous va?

1190

SUSPENSION ET REPRISE

1195

Mme MÉLANIE PROVOST

1200

LA PRÉSIDENTE :

Et je vois que madame Provost est là, avec une caméra fermée et son micro fermé. Pouvez-vous les ouvrir s'il vous plaît, Madame Provost.

1205

Mme MÉLANIE PROVOST :

Oui. Bonsoir.

1210

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir. Alors, je rappelle la consigne, mais vous l'avez entendue plusieurs fois, vous étiez là depuis le début. Dix minutes de présentation et dix minutes d'échange. Ça vous convient?

1215